



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Affaire suivie par : Lucile Moigno-Flaux
Réf : Saisine du 22.02.2023

Nantes, le 31.03.2023

L'architecte des Bâtiments de France
Adjointe au Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique

à
DREAL PAYL-UD44- SUB-04
M. Nicolas LE PEN

Objet : Projet de construction du parc éolien « Plesséole », sur la commune de Plessé.

En réponse à la saisine sus-référencée, concernant la construction du parc éolien Plesséole à Plessé, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique (UDAP).

Pour rappel, le projet de parc éolien Plesséole, situé sur la commune de Plessé, est constitué de 3 éoliennes dont la hauteur totale en bout de pale à la verticale est de 180m. Les machines ont une implantation en forme de triangle. Le projet de parc éolien s'inscrit dans un cercle comprenant Redon – Derval – Blain – Saint-Dolay et qui comprend déjà huit parcs éoliens autorisés et/ou en service (pour un total de trente-huit machines): Sainte-Marie-de-Redon, Saint-Dolay, Avessec, Sévérac-Guenrouët, Quilly-Genrouet, Lande du Moulin, Croix Guingal, Conquereuil. (cf p.254 de l'étude d'impact).

Par ailleurs, le projet de parc éolien prend place dans un paysage diversifié et encore bien conservé de plateaux bocagers semi-ouvert, de vallées amples inondables et de grands ensembles forestiers (unité paysagère des « Vallées des marches de Bretagne » (p.234). Il s'agit également d'un contexte patrimonial et paysager sensible où le périmètre d'étude éloignée (20km) a un impact sur pas moins de 40 Monuments Historiques et 10 Sites Classés ou Inscrits (cf carte p. 286)

Les éléments patrimoniaux les plus significatifs concernés par le projet, dans le périmètre d'étude rapproché (10km) sont au nombre total de 15 Monuments et 1 Site. Il s'agit pour la Loire-Atlantique de :

- **La chapelle de Fresnay** à Plessé, Inscrit Monument Historique (3,8km au sud-est),
- **La croix de l'ancien cimetière** à Fégréac, Inscrit Monument Historique (6,8km à l'ouest)
- **Le rocher dit la Carabosse** à Guéméné-Penfao, Site Inscrit (7,5km au nord-est),
- **La chapelle de l'ancien château de Carheil** à Plessé, Inscrit Monument Historique (7,9km au sud),
- **La chapelle Saint-Georges à Guéméné-Penfao**, Inscrit Monument Historique (8,3km à l'est)
- **La pierre dressée dite Fuseau à Berthe** à Sévérac, Classée Monument Historique (8,4km au Sud-Ouest),
- **Le château du Pordor** à Avessec, Inscrit Monument Historique (8,7km au nord-ouest)

Six autres monuments sont également concernés pour l'Ille-et-Vilaine, à Redon, Sainte-Marie et La Chapelle-de-Brain et 1 Site Classé à Rieux.

L'analyse du dossier, ainsi que la connaissance du territoire, laisse apparaître :

Sur la forme :

*Il est regrettable que les photomontages ne permettent pas pleinement de mesurer l'impact visuel des éoliennes sur l'ensemble des Monuments Historiques à proximité. Il aurait fallu présenter un **photomontage par Monument et par Site** (au moins les plus proches) pour mieux analyser les rapports d'échelle avec les éoliennes. Pour rappel et pour la Loire-Atlantique, seuls sont présents les Monuments ou Sites suivants :

- Chapelle de Fresnay à Plessé (à 3,8km) (p.289)
- Site Inscrit du Rocher de la Carabosse (à 7,5km), (p.282)
- Chapelle Saint-Georges à Guémené-Penfao (à 8,3km)
- Château du Pordor à Auessac (à 8,6km)
- Site Classé de la chapelle des Lieux-Saints à Guémené-Penfao (à 12,1km),
- Site Inscrit Relais du Grand Pont-Veix à Guémené-Penfao (à 13,1km)
- Château de la Groulaie à Blain (à 17km)

Aucune de ces évocations photographiques ne comprend de photomontage incluant les éoliennes. Le tableau présent en page 287 n'est pas suffisant.

* Le parc éolien a fait l'objet de photomontages sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée mais beaucoup d'entre eux ont été réalisés en **période de feuillaison** ou font parfois en sorte de masquer une éolienne par un arbre, ce qui minimise l'impact réel. Il est à craindre que certains Sites et Monuments, dans leur environnement dégagé et à la topographie dominante, soient ainsi co-visibles en particulier hors période de feuillaison.

Sur le fond :

* un effet de **saturation** du paysage par encerclement, renforcé avec le parc éolien d'Auessac et de Sévérac-Guenrouët, situés dans ce même périmètre d'étude rapproché, met à mal la convention européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés, et dont découle l'atlas du paysage de Loire-Atlantique. L'effet de respiration va continuer de faiblir dans cet espace (Redon-Derval-Blain-St-Dolay) et la vallée de l'Isac.

* un effet de grande **proximité** avec, entre autres, les hameaux de Trégouët, Le Brétin, de Rédurin, Bourun (p.272, p.275 et suivantes, carte de synthèse p.295). Il est évident que compte tenu des très grandes dimensions des éoliennes, le tissu bâti ancien du hameau va être touché visuellement par cette installation.

* un impact direct aux alentours de Plessé, avec la concurrence visuelle des éoliennes avec le clocher de l'église (depuis le sud de la commune au niveau de la D3 et depuis l'étang de Buhel (cf p.262)).

C'est pourquoi, pour l'ensemble des motifs évoqués ci-dessus, j'émet un **avis défavorable** à la réalisation de ce projet.

L'Architecte des Bâtiments de France



Anne-Sophie FLEURQUIN